

## En bref

### Les risques en 2022 dans le monde

Cyberattaques, interruptions d'activité et catastrophes naturelles sont les trois risques les plus importants pour les entreprises dans le monde. C'est le résultat du Baromètre des risques 2022 d'Allianz, publié le 18 janvier 2022. La 11<sup>e</sup> édition de l'enquête a analysé les opinions de 2 650 experts, notamment des directeurs généraux, gestionnaires de risques, courtiers et assureurs, dans 89 pays et territoires.

**Incidents cyber.** Ils arrivent en tête du Baromètre et se classent parmi les trois premiers risques dans la plupart des pays étudiés. Les attaques par ransomware et le vol de données sont considérés comme les principales menaces cyber en 2022 par les personnes interrogées (57 %). L'exploitation de vulnérabilités logicielles qui peut toucher des milliers d'entreprises (comme Log4J et Kaseya) ou le ciblage d'infrastructures physiques essentielles sont des tendances préoccupantes.

**Interruptions d'activité et perturbations de la chaîne d'approvisionnement.** Elles représentent le deuxième risque le plus préoccupant, reflétant l'année marquée par des perturbations majeures sur la supply chain (lire aussi p. 26). L'enquête révèle que l'incident cyber constitue la cause d'interruption d'activité la plus redoutée, compte tenu de l'augmentation des attaques par ransomware, mais aussi de la dépendance au numérique et du télétravail. Les catastrophes naturelles et la pandémie sont les deux autres principales causes redoutées.

**Catastrophes naturelles et changement climatique.** Étroitement liés, ces deux risques se classent respectivement à la troisième et à la sixième place. En 2021, le total des pertes assurées dans le monde au titre des catastrophes naturelles devrait dépasser les 100 milliards de dollars, battant ainsi un record pour la quatrième année consécutive, précise le Baromètre.

**Pénurie de main-d'œuvre qualifiée.** Ce risque fait son entrée dans le top 10 des risques, à la neuvième place. Les sondés classent ce risque parmi les cinq premiers dans les secteurs de l'ingénierie, de la construction, de l'immobilier, des services publics et de la santé. Ils le placent au premier rang dans les transports.

**En France.** Les interruptions d'activité arrivent en première place du Baromètre, suivies des incidents cyber et des catastrophes naturelles.

## « La Covid a accéléré les réflexions dans le milieu du bâtiment »

### Créé en 2016, le Groupement des entreprises d'études en sécurité et prévention contre les risques d'incendie (Geespi) a un nouveau président en

la personne de Wilson Jaurès. L'occasion pour nous de nous pencher sur les métiers représentés par le syndicat ainsi que sur les principaux défis qui attendent ses adhérents.



#### Présentez-vous le Geespi, dont vous avez pris la présidence fin 2021.

**Wilson Jaurès.** Le Geespi est constitué de bureaux d'études qui ont des rôles de conseil, d'audit et d'accompagnement en sécurité incendie des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. Nous intervenons dans tous types de bâtiments, qu'ils soient assujettis à la réglementation ERP, IGH, code du travail, habitation ou ICPE. Dans le cadre de sa représentation des métiers de l'incendie, le Geespi participe aux différents groupes de travail, ministériels et interministériels, sur l'évolution de la réglementation, des normes et des certifications. Intégré à la FFMI, le Geespi travaille en synergie avec les autres groupements, notamment avec la FFACSSI (Fédération française des coordinateurs SSI).

#### Comment vos adhérents ont-ils traversé ces deux années de pandémie ?

**W. J.** Le confinement de 2020 nous a impactés. Un peu comme tout le monde, nous avons découvert l'exercice de la gestion de crise. En 2021, nous avons constaté une bonne reprise de l'activité, avec une fin d'année marquée par un plan de charge très important. En ce début 2022, nous voyons l'avenir avec optimisme : nous avons appris à vivre avec la Covid et les mesures gouvernementales. L'impact de la crise devrait s'atténuer, d'autant que les projets de construction ne sont pas arrêtés. Les études se sont poursuivies, tout comme les chantiers liés aux JO de 2024 et aux projets du Grand Paris. La Covid a aussi accéléré les réflexions dans le milieu du bâtiment, avec des bureaux qui ne sont plus remplis à 100 % compte tenu du télétravail et du flex-office. Les maîtres d'ouvrage et les propriétaires bailleurs se questionnent. Ils se tournent vers les bureaux d'études pour optimiser l'occupation des lieux et anticiper les changements d'usage des bâtiments en toute sécurité.

#### Quels sont les principaux chantiers qui attendent le Geespi ?

**W. J.** Nous allons poursuivre nos travaux sur la réglementation, en groupes de travail interministériels. Notamment ceux sur l'ordonnance Essoc 2 et la mise en place des dispositifs « solution d'effet équivalent » (SEE), ainsi que ceux du domaine de la construction bois. Nous allons ensuite intensifier notre communication pour mieux faire connaître nos métiers auprès des acteurs du bâtiment, notamment les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. Enfin, nous voulons donner plus de visibilité au Geespi en fédérant les différentes structures centrées autour de nos métiers, qu'elles soient de grosses entreprises, des bureaux d'études de taille intermédiaire ou des acteurs indépendants.

#### Comment Essoc 2 va vous impacter ?

**W. J.** Notre expérience et notre expertise nous permettent de mener une véritable analyse de risques en sécurité incendie. Nous sommes parfois amenés à proposer des solutions particulières à nos clients lorsqu'une situation déborde du cadre réglementaire, mais sans jamais dégrader le niveau de sécurité. En fait, le dispositif SEE est une traduction dans les textes d'une pratique qui existait déjà, la dérogation accompagnée de mesures compensatoires. Le fait que les bureaux d'études soient habilités pour proposer des SEE est aussi un gage de qualité et une garantie pour tous les acteurs. L'élaboration des textes s'est faite en concertation avec les services des ministères, avec une recherche de consensus : tout cela a été construit, ce n'est pas un dispositif qui sera imposé aux maîtres d'ouvrage et aux bureaux d'études sans concertation.

Propos recueillis par  
Bernard Jaguenaud